



ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 30 AVRIL**
En exercice : **23** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
Présents : **20** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,
Votants : **22** sous la **présidence de Sylvie TURPIN, 1^{ère} adjointe.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 avril 2026**

Présents :

BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne,
 COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, JEUNESSE André, BOITIER Jean-Louis, DUJARRIC DE
 LAGARDE Irène, LEQUES Thierry, ARRIVÉ Hervé, FATRAS Christian,
 de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, ROBERT Nathalie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, AUDEBERT
 Délizia, ROMPILLON Nelly, ULYSSE Karine, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs,
 BAUDIT Mathis

Absent(s) : RECOUVREUR Anaïs

Absent(s) avant donné pouvoir : BARRAUD Vincent à TURPIN Sylvie, LEQUES Thierry à GAGNADRE Josselyne

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 22 voix

MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément
 à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

**Suivant l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, le maire étant empêché, il est remplacé dans ses
 fonctions par la première adjointe Sylvie TURPIN, cette dernière assure notamment la présidence de séance de la
 présente réunion.**

DE 054 - 2026/04-029 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT DU AU TITRE DE LA
DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE

Daniel MOTARD indique que lors de la dernière tempête les vents forts ont occasionné des dégâts sur la toiture de
 l'église, le coût des réparations est estimé à 30.300,40€

Aussi il propose au conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat au titre de la DSR une subvention pour la
 réparation de cet édifice.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE,
 0 ABSTENTION*

- *DÉCIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSR pour un montant global de
travaux estimé à 30.300,40€*
- *CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'AUTORISE à signer tout document nécessaire à
intervenir*



Pour extrait conforme

La 1^{ère} adjointe, Sylvie TURPIN.

Le secrétaire, Daniel MOTARD